

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Mainville	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 22 mars 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- La halte suit les normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19.
- L'affichage est bien en vue et complète selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.
- Une programmation des activités panifiée et documentées est fait et tenue.
- La routine quotidienne est conforme à la loi et le règlement sur les services à la petite enfance
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants
- Le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure et extérieure sont conforme à la loi et règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 mars 2021

Date

original signé par
Vicki Cormier

Le 22 mars 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date